

**Epreuve de G. VACHET**

**Durée : 1 heure**

**Faire le cas pratique suivant<sup>1</sup> :**

L'entreprise CHIMICO, entreprise de 19 salariés, effectuée au cours du mois de novembre 2007, 46 heures par semaine.

Elle vous consulte pour savoir à quel taux, elle doit payer ces heures et si elles ouvriront droit à un repos compensateur. Combien d'heures s'imputent sur le contingent ?

À combien d'heures de repos compensateur auraient droit les salariés si les heures supplémentaires n'étaient pas payées, mais remplacées par un repos ? La réponse serait-elle la même si l'entreprise avait 50 salariés ?

L'entreprise a fait le pont du mercredi 15 août 2007. Elle vous indique que l'horaire de travail est de 40 heures par semaine à raison de 8 heures par jour du lundi au vendredi.

Peut-elle récupérer les heures perdues ? Combien ?

---

<sup>1</sup> L'usage du code du travail est autorisé